



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1594

commission principale : **urbanisme, habitat, logement et politique de la ville**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Grigny**

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Vallon - Quartier prioritaire de la politique de la ville - Réaménagement des espaces extérieurs du 11, rue Pasteur - Attribution d'une subvention à la Commune - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouvermeyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1594**

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
objet :	Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Vallon - Quartier prioritaire de la politique de la ville - Réaménagement des espaces extérieurs du 11, rue Pasteur - Attribution d'une subvention à la Commune - Individualisation d'autorisation de programme
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Inscrite dans le périmètre de la zone urbaine sensible (ZUS), la résidence située 11, rue Pasteur à Grigny a bénéficié de l'application d'une convention de gestion sociale et urbaine de proximité. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été financées chaque année afin d'améliorer l'environnement urbain des habitants. La Ville de Grigny et le bailleur social Alliade habitat ont ainsi conduit des aménagements ponctuels successifs. Pour autant, le quartier n'a pas bénéficié d'intervention d'ensemble depuis la fin des années 1990 et souffre d'aménagements vieillissants et peu attractifs. Les partenaires Ville, Communauté urbaine de Lyon et Alliade habitat se sont accordés pour engager une réflexion globale. En août 2010, une architecte conseil de la Communauté urbaine de Lyon a été missionnée afin de réaliser une étude d'aménagement urbain.

L'ambition première des partenaires est de rendre ce territoire attractif en l'ouvrant sur le reste du quartier et de la ville tout en contribuant à l'amélioration du cadre de vie des habitants. 3 enjeux ont été déterminés : rendre lisibles les domanialités et les cheminements, valoriser et requalifier les espaces publics et privés et améliorer les problématiques de stationnement.

Les principes d'aménagement suivants ont été retenus pour les espaces appartenant à la Commune :

- implantation du city stade sur la plateforme haute (remblai au niveau du bassin),
- accroissement du nombre de places de parking le long de l'avenue des Arondières,
- aménagement simple du talus avec une végétalisation des espaces,
- création d'une esplanade à l'entrée de l'école avec l'installation d'une aire de jeux,
- simplification des délimitations foncières avec une ligne de partage horizontale reliant l'avenue des Arondières à l'école maternelle.

Le coût total de l'opération est de 591 602 € TTC :

Financeurs	Montant (en € TTC)
Etat (Agence nationale pour la rénovation urbaine - ANRU)	98 617
Ville de Grigny	232 256
Région Auvergne-Rhône-Alpes	37 830
contrat pluriannuel ex-Conseil général	44 580
Métropole de Lyon	178 319
	591 602

La participation de la Métropole de Lyon est de 178 319 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 178 319 € au profit de la Ville de Grigny dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de Grigny, quartier du Vallon, pour l'aménagement des espaces extérieurs de la résidence située 11, rue Pasteur,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Grigny définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 178 319 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 44 580 € en 2017 et 133 739 € en 2018 sur l'opération n° 0P17O5301.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville opération n° 0P17O5301 - compte 2141412.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.